

TENNIS DE TABLE GRACES LE MERZER

Vincent GUIBOUT
7 rue du Parc Saint Anne
22200 Guingamp
Tel : 06/83/90/15/66
ttgm064@gmail.com

Tournoi régional homologué
N ° 621/2017 - R

TOURNOI DE RENTREE

Dimanche 3 Septembre 2017 Salle omnisports de Grâces (près de Guingamp)

Art. 1 : Le règlement est celui de la FFTT

Art. 2 : Le juge-arbitre est **Monsieur Cyril Carnec**

Art. 3 : Tout participant devra bénéficier d'une licence valide (ou en cours d'inscription), les classements sont ceux de la saison 2017/2018.

Art. 4 : Le tournoi comporte 7 tableaux homologués de simple (poule de trois, deux qualifiés par poule puis élimination directe).

La consolante non homologué, tableau H se jouera en élimination directe et tirage au sort intégral

Art. 5 : Engagement et horaires (voir tableau annexe)

- SENIOR : 7 € pour 1 tableau, 12 € pour 2 tableaux

- JEUNES (jusqu'à cadet) : 6 € pour 1 tableau, 10 € pour 2 tableaux

Art. 6 : La participation est limitée à deux tableaux par pongiste. Tous les tableaux sont mixtes sauf le tableau toutes catégories féminine. Il est possible de participer au tableau H après élimination dans un tableau

Art 7. Pour la cinquième année le Challenge Jean Pierre Legrand sera remis au club obtenant le plus de points. Le challenge sera définitivement attribué au club le remportant trois fois. Le challenge ayant été remporté l'an passé pour la troisième fois par le même club, les « compteurs » sont remis à zéro

Art. 8 : Tout joueur appelé sera « scratché » après 15 min d'attente à la table. (3^{ème} appel)

Art. 9 : Le comité d'organisation décline toute responsabilité civile ou pénale pour les accidents matériels, corporels, toute défaillance physique ainsi que les vols ou les pertes dont seraient victimes les joueurs ou les spectateurs.

Art. 10 : La compétition se déroulera sans interruption, même pour le repas, jusqu'à la fin du tournoi. Une buvette sera mise en place où l'on trouvera des boissons et des sandwiches, des grillades....

Art. 11 : L'organisation du tournoi se réserve la possibilité d'annuler un tableau si le nombre de participants n'atteint pas 8 inscrit(e)s ou de modifier les récompenses attribuées aux vainqueurs, finalistes et demis finalistes.

Art. 12 : règle du tableau consolante avec handicap :

-2 points d'écart par tranche de classement (maximum 26 points d'écart)

-1 set gagnant de 33 points

- on tourne quand celui qui est mené à 11 et 22 points

ex un 18 joue un 11, le 11 mène 14/0 au départ.

INSCRIPTIONS auprès de

Vincent Guibout

Tel : 06/83/90/15/66

ttgm064@gmail.com / <http://www.ttgm.over-blog.com>

ANNEXE HORAIRES ET PRIX

TABLEAU	CATEGORIE	POINTS MAXI	HORAIRES	Vainqueur	finaliste	½ finaliste
A	Toutes catégories masculines	Sans limite	12 h 00	100 € + coupe	50 €	25 €
B	Benjamin à sénior	Max 1699	10 h 00	50 € + coupe	30 €* 	20 €*
C	Benjamin à sénior	max1399	11 h 30	50 € + coupe	30 €* 	20 €*
D	Toutes catégories féminines	Max 1399	11 h 30	50 € + coupe	30 €* 	20 €*
E	Benjamin à sénior	max1099	9 h 00	50 € coupe	30 €* 	20 € *
F	Benjamin à sénior	max899	10 h 30	50 € + coupe	30 € * 	30 € *
G	Benjamin à sénior	Max 699	9 h 30	50 € + coupe	30 € * 	20 €*
H	Benjamins à sénior	Sans limite	13 h 30	En fonction des inscriptions		

*Une partie de la récompense pourra être en bons d'achat wack Sport